



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

ARRÊTÉ DU MAIRE

CESSATION DE NOMINATION DU RÉGISSEUR MANDATAIRE MME SÉLÉNA OUAGLAL DE LA RÉGIE DE RECETTE DU MUSÉE ALFRED CANEL

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté n°432-2022 en date 09 juin 2022 instituant une régie de recettes pour le musée.

VU l'arrêté n°0997_2024 en date 03 septembre 2024 nommant Mme Selena OUAGLAL régisseur mandataire de la régie de recette pour le Musée.

VU la délibération du conseil municipal en date du 20 mars 2026 autorisant le Maire à créer des régies communales en application de l'article L 2122-22 al.7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

VU le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

VU les articles R.1617-1 à R1617.18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et de régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

VU l'article du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents.

VU l'avis conforme du comptable public en date 11/06/2026

CONSIDÉRANT que la nomination de Mme Selena OUAGLAL est à clôturer, pour motif que l'agent devient régisseur titulaire à compter du 15/06/2026 et par conséquent n'exercera plus ses fonctions de régisseur mandataire.

ARRÊTÉ

Article 1 : l'arrêté n° 0997-2024 du 3 septembre 2024 est abrogé à compter du 15/06/2026.

Article 2 : Le Maire et le comptable public assignataire de la Ville de Pont-Audemer sont chargés chacun en ce qui le concerne du présent arrêté.

Fait à Pont-Audemer, le 24 juin 2026

Le Maire

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Alexis Darmois', written over the official stamp.

Alexis DARMOIS

